



## RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA BE-REIT ASSOCIATION

A l'occasion de son Assemblée Générale Annuelle du 4 juin 2019, la BE-REIT Association, organe représentatif des SIR belges, a présenté son rapport d'activité pour 2018.

Durant l'année, l'association a continué à travailler sur différents projets (organisés sur base de groupes de travail) au bénéfice de ses membres. A travers sa plateforme, elle a poursuivi son dialogue constructif avec les parties prenantes du secteur.

Des progrès importants ont notamment été réalisés dans les domaines suivants :

- Analyse conjointe du nouveau Code des Sociétés et des Associations et de son impact potentiel sur la réglementation SIR.
- Amendement à la loi du 12 mai 2014 sur les SIR autorisant les les SIR à lever du capital via un Accelerated Book Building (ABB) sans application du droit de préférence ou du droit d'allocation prioritaire pour les actionnaires existants, pour autant que cette augmentation de capital soit réalisée dans le cadre du capital autorisé et que le total du capital levé dans ce cadre sur une période de 12 mois n'excède pas 10 % du capital. Cette adaptation importante augmentera la flexibilité avec laquelle les SIR pourront adapter leur structure financière à l'évolution de leurs activités.
- La BE-REIT Association s'est positionnée par rapport à l'introduction du Document d'Informations Clefs (DIC) dans le cadre de la réglementation PRIIPs (Packaged Retail and Insurance-Based Investment Products). L'association considère que cette régulation ne s'applique pas en tant que telle aux actions et obligations émises par les SIR.
- Préparation commune au sein du secteur à l'entrée en vigueur de la réglementation GDPR<sup>1</sup>.
- L'échange d'information et d'analyses, ainsi que le dialogue avec les autorités publiques concernant des sujets tels que les nouvelles règles IFRS (IFRS 16, IFRS 13,...), les (Sustainability) Best Practices Recommendations publiées par l'EPRA et la mise en place de l'ESEF (European Single Electronic Format).
- La clarification de l'exclusion des BE-REIT's de l'application de la limitation de la déduction des intérêts prévue par la directive ATAD/BEPS.

---

<sup>1</sup> General Data Protection Regulation.

Laurent Carlier, Président de la BE-REIT Association: « Ces changements législatifs et le succès des projets communs portés par notre association, attestent du fait que les échanges au sein du secteur sont un catalyseur d'un développement positif de notre industrie et d'un dialogue constructif avec nos parties prenantes. »

Pour plus d'information, veuillez contacter :



**BE-REIT Association** (p/a Citco Belgium NV)  
Boulevard Louis Schmidt 87  
B-1040 Bruxelles  
info@be-reit.be

**Laurent Carlier**  
President  
+ 32 (0)2 679 38 60

**Cédric Biquet**  
Secretary  
+32 (0)2 732 19 00

**Mickaël Van den Hauwe**  
Treasurer  
+32 (0)52 338 400

La BE-REIT Association représente les 17 Sociétés Immobilières Réglementées, d'une capitalisation boursière globale d'environ 14 milliards d'euros et une valeur immobilière d'environ 20 milliards d'euros. Ces sociétés sont actives dans les principaux segments de l'immobilier (bureaux, immobilier logistique, santé, immobilier résidentiel, commercial, ...).

#### Membres du BE-REIT Association

